COMMUNE DE SAINT-WITZ

(VAL D'OISE)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Par arrêté du 19 novembre 2015, le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan d'occupation des sols afin de pouvoir construire un centre médical, des logements locatifs sociaux et une mairie dans le centre du village de Saint-Witz.

Par décision en date du 13 octobre 2015, l'Autorité environnementale n'a pas demandé d'évaluation environnementale s'agissant de ce dossier.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à la disposition du public à la mairie de Saint-Witz,

du jeudi 17 décembre 2015 au jeudi 21 janvier 2016 inclus

aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit les lundi, mardi, mercredi de 9h à 12h et de 15h à 18h, les jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 15h à 19h et le samedi de 9h à 12h. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et, éventuellement, consigner ses observations sur le registre ou les adresser par écrit à la mairie de Saint-Witz, à l'attention du commissaire enquêteur qui les visera et les joindra au registre.

Le Président du Tribunal Administratif de Cergy a désigné, en qualité de Commissaire-Enquêteur titulaire, Monsieur Marc ALLART et en qualité de Commissaire-Enquêteur suppléant, Monsieur Claude ANDRY.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à disposition du public, en mairie de Saint-Witz, les :

- **jeudi 17 décembre 2015 de 15 h à 18 h**
- **samedi 9 janvier 2016 de 9 h à 12 h**
- **jeudi 21 janvier 2016 de 16 h à 19 h**

Au terme de la durée de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur. Celui-ci disposera d'un délai de trente jours pour transmettre à la mairie de Saint-Witz le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés par le public en mairie pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête et au vu des conclusions du commissaire-enquêteur, la déclaration de projet, éventuellement modifiée, sera soumise à l'approbation du conseil municipal de Saint-Witz.

Toute information sur la déclaration de projet peut être obtenue, sur simple demande, auprès de Monsieur le Maire de Saint-Witz.

L'avis d'enquête publique et les informations relatives à l'enquête pourront être consultés sur le site internet de la commune : http://www.saint-witz.fr